

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 - 2026 / N° 61

JETONS DE PRÉSENCE ET INDEMNITÉS DU CONSEIL COMMUNAL

LÉGISLATURE 2026 – 2031

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le présent document a pour objet la validation du projet d'indemnités et de jetons de présence des membres de votre Conseil pour la prochaine législature, selon la proposition émise par votre Bureau, conformément à l'article 29 de la loi sur les communes (LC du 28 février 1956) et à l'article 17 chiffre 14 du règlement du Conseil communal de Rolle du 29 août 2014. Sont ainsi concernés les membres du Conseil, des commissions, les président, secrétaire, huissier et suppléants, avec effet au 1er juillet 2026, jusqu'au 30 juin 2031.

1 DESCRIPTION

Le Bureau du Conseil communal propose une augmentation des indemnités de la législature 2021-2026.

Les sommes proposées en francs suisses sont présentées dans le tableau suivant et induisent une augmentation annuelle du budget d'environ fr. 10'000.- dès 2027, en tenant compte que cette somme varie fortement selon l'activité durant l'année (nombre de commissions actives dépendant du nombre de préavis municipaux déposés, nombre de scrutins ayant réellement lieu, nombre de séances du Conseil communal, entre autres).

Jetons de présence	2006 2011	2011 2016	2016 2021	2021 2026	2026 2031	Différence
Conseillers et Conseillères						
• Séance du Conseil	10	15	15	15	20	5
• Séance du Bureau	10	15	15	15	20	5
• Séance de commission	30	40	40	40	50	10
Rapporteur						
• Séance de commission	30	40	40	40	50	10
• Rapport	75	80	80	80	90	10
• Rapport de gestion		240	240	240	250	10
Conseillers délégués (association intercommunale, par ex. Région de Nyon)						
• Séance hors Rolle (comm. ou plénière)		50	40	40	50	10

Indemnités forfaitaires annuelles	2006 2011	2011 2016	2016 2021	2021 2026	2026 2031	Différence
Président ou présidente	4'000	4'000	4'000	4'000	4'500	500
Secrétaire (8 séances/an)	14'000	14'000	16'000	16'000	18'000	2'000
• Par séance supplémentaire	1'000	1'000	1'000	1'500	1'800	300
• Frais administratifs	1'800	1'800	1'800	1'800	2'000	200
• Travaux occasionnels décidés par le Bureau (à l'heure)	35	35	35	35	40	5
Secrétaire (suppléance – forfait annuel)	400	400	400	400	600	200
Huissier	1'300	1'300	1'300	1'300	1'500	200

Indemnités spéciales (élections) par dépouillement	2006 2011	2011 2016	2016 2021	2021 2026	2026 2031	Différence
Président ou présidente	500	500	500	500	600	100
Secrétaire	500	500	500	500	600	100
Chef des opérations	500	500	500	500	600	100
Scrutateurs et scrutatrices	50	50	50	50	70	20

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis municipal 2021 - 2026 / N° 61 du 15 septembre 2025

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte la proposition de jetons de présence et d'indemnités du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2026-2031, à savoir :
 - a. Pour les Conseillers et Conseillères :
 - i. Fr. 20.- pour une séance ordinaire du Conseil communal ;
 - ii. Fr. 20.- pour une séance du Bureau ;
 - iii. Fr. 50.- pour une séance de commission ;
 - b. Pour les rapporteurs :
 - i. Fr. 50.- pour une séance de commission ;
 - ii. Fr. 90.- pour un rapport ;
 - iii. Fr. 250.- pour le rapport de gestion ;
 - c. Pour les Conseillers et Conseillères délégués (association intercommun., par ex. Région de Nyon) :
 - i. Fr. 50.- pour une séance hors Rolle ;
 - d. Indemnité forfaitaire annuelle pour le président ou la présidente du Conseil : Fr. 4'500.- ;
 - e. Indemnité forfaitaire annuelle pour le ou la secrétaire : Fr. 18'000.- ;
 - i. Indemnité forfaitaire par séance supplémentaire : Fr. 1'800.- ;
 - ii. Frais administratifs : Fr. 2'000.- ;
 - iii. Travaux occasionnels décidés par le Bureau : Fr. 40.-
 - f. Indemnité forfaitaire annuelle pour le ou la secrétaire suppléante : Fr. 600.- ;
 - g. Indemnité forfaitaire annuelle pour l'huissier ou l'huissière : Fr. 1'500.- ;
 - h. Indemnité spéciale (élections) par dépouillement :
 - i. Pour le président ou la présidente : Fr. 600.- ;
 - ii. Pour le ou la secrétaire : Fr. 600.- ;
 - iii. Pour le chef des opérations : Fr. 600.- ;
 - iv. Pour les scrutateurs et scrutatrices : Fr. 70.-



Approuvé par la Municipalité en séance du 15 septembre 2025

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

Municipale déléguée : Mme Monique Choulat Pugnale